

Commissaire prussien qui aiderait le gouvernement luxembourgeois à arriver à ce résultat. De la sorte Servais et Munchen sont heureux de voir dissociées les questions du traité d'Union douanière et des chemins de fer et différée celle de l'élimination de la Compagnie de l'Est⁹).

Signé à Berlin fin octobre 1865, le traité concernant l'accession du G.-D. au Zollverein fut adopté par l'Assemblée des Etats le 23 novembre suivant, à l'unanimité des voix.¹⁰)

De son activité au Conseil d'Etat — dont il deviendra le vice-président le 10. 4. 1867 — Emmanuel Servais relève non sans fierté une question sur laquelle son point de vue fut partagé par l'unanimité des membres: celle de l'inopportunité de procéder à *révision des évaluations cadastrales*, la construction des chemins de fer faisant craindre une augmentation considérable de la valeur des propriétés. L'assemblée des Etats passant outre à l'avis du Conseil d'Etat (rédigé par Servais), ladite mesure occasionna à l'Etat «des dépenses en pure perte de plus de 350 000 francs.»¹¹)

SOURCES

- 1) N. GREDT, L'Athénée de Luxbg, Progr. d'ét. 1892/93, p. 78.
- 2) Jos. GOEDERT, La Constitution de 1848, Luxbger Wort du 25/6 1947.
- 3) Papiers M. M.
- 4) Idem.
- 5) Notes de Pauline Servais-Simons, Papiers de Mme Félicie Funck-Servais.
- 6) Autobiographie, p. 52.
- 7) A. CALMES, Der Zollanschluß des Gr. Luxbg. an Deutschland, t. II, 1919, p. 98.
- 8) Jos. OSWALD, Die wirtsch. Entwicklung des Gr. Luxbg. innerhalb des Zollvereins, 1921, p. 204.
- 9) Le même, p. 213 s. -
- 10) C. R. de la session 1865/66, p. 6.
- 11) Autobiographie p. 56.

LE PLENIPOTENTIAIRE A LONDRES

1867

Avant de parler de la dernière marque de confiance témoignée à Emmanuel Servais, relevons qu'à deux reprises le baron de Tornaco lui avait proposé d'entrer dans son cabinet. Chaque fois Servais déclina l'offre, prétextant que, vu la situation du moment, il ne pouvait être d'aucun concours utile au Ministre d'Etat. En outre, lisons-nous dans ses Mémoires (p. 55), «j'éprouvais aussi de la répugnance